

SERVICE DE RESTAURATION 2018-2019
ETUDIANTS : INSCRIPTION / REINSCRIPTION

Le service de la restauration fonctionne à partir du 3 septembre, 5 jours par semaine de 11h15 à 13h30. Les étudiants accèdent avec leur badge librement au self situé du côté où ils ont cours, les jours à leur convenance.

ACCES AU SERVICE DE RESTAURATION

Le self est accessible sur présentation du badge numéroté remis lors de la 1ère inscription : en cas d'oubli, il est possible d'imprimer un ticket aux bornes interactives (avec un identifiant et un mot de passe) ou de passer avec un autre étudiant, dont la carte sera débitée 2 fois (**chaque étudiant a la possibilité d'utiliser plusieurs fois son badge le même jour**). **En cas de perte, il est conseillé de prévenir l'intendance afin de bloquer l'utilisation du badge.** Le rachat d'un badge (prix actuel 6.40 €, étui inclus, révisable chaque année) est nécessaire en cas de perte ou de détérioration. Il est préférable de **personnaliser ce badge**. Le nombre de repas restants s'affiche à chaque utilisation.

ACCES AU LYCEE RIVE DROITE, PAR LE PORTILLON

Ce même badge sert à l'accès à la Rive Droite du lycée par le portillon, où est située la cafétéria.

MODES DE PAIEMENT ET TARIFS

Chèque bancaire à l'ordre de l'Agent comptable du LGT H. d'Estienne d'Orves, carte bancaire, espèces, **paiement internet (sur le site du lycée, rubrique "le lycée restauration-hébergement", ou via le site web <http://dmiwebservices.com/index.php?etab=21>**. Les nouveaux étudiants reçoivent un login et mot de passe au cours du 1er trimestre ou l'obtiennent via les liens ci-dessus ou la messagerie : dp-internat.0060033D@ac-nice.fr
Le tarif actuel du repas est de 4 € (révisable chaque année civile). Le minimum d'achat est de 10 repas = 40 €.

DEPART / FIN D'ETUDES : SOLDE DES REPAS - REMBOURSEMENT

En fin d'année, le solde des repas non consommés est reporté sur l'année suivante.
Les étudiants quittant l'établissement peuvent, avant la fin de l'année, acheter le nombre de repas qu'ils souhaitent (par petites quantités voire à l'unité, afin de ne pas conserver de solde).
Il est néanmoins possible de se faire rembourser les repas non consommés à condition de formuler la demande entre la fin d'année scolaire et avant le 31 octobre de l'année scolaire suivante (faire un courrier accompagné d'un RIB).

L'INTENDANT
M. PALMARO



LE PROVISEUR
S. DEVIN



A conserver dans le carnet de correspondance

ETUDIANTS - SERVICE DE RESTAURATION - 2018/2019

INSCRIPTION REINSCRIPTION

NOM : PRENOM :
(écrire en majuscules) (écrire en majuscules)

Scolarité 2018-19 (préciser l'intitulé et le niveau du BTS/DTS/DCG/ECT/DECESF) :

Scolarisé(e) l'an passé au lycée Honoré d'Estienne d'Orves : oui non

solde de repas reporté suffisant

Je règle : 40€ (10 repas) 80 € (20 repas) 120 € (30 repas)

chèque (encaissement après la rentrée effective) ordre : Agent Cpt Lgt H d'Estienne d'Orves espèces

carte bancaire internet (pour ceux ayant déjà un compte)

Fait à Le.....

Signature (vaut acceptation des conditions décrites ci-dessus)

! MERCI DE NE PAS AGRAFER LE CHEQUE ET D'INDIQUER VOS NOM ET PRENOM AU DOS !